

LES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

EDITO

L'Agence Française de Développement vous présente cette fiche thématique sur les dispositifs en faveur du renforcement de la capacité des entreprises réunionnaises à développer leurs échanges commerciaux à l'international et à accéder à de nouveaux marchés.

Récemment, notre gamme s'est enrichie de deux produits permettant de financer les dépenses des PME dans le cadre de leur développement à l'international. D'autre part, le dispositif ARIZ garantissant les investissements privés dans les pays d'intervention de l'AFD est également disponible à la Réunion.

DANS CETTE FICHE :

Le Prêt Pour l'Export (PPE) 1

Le Contrat de développement International 2

Les garanties ARIZ de l'AFD 2

Appuyer l'ouverture des entreprises sur l'environnement régional

Institution financière spécialisée, l'AFD est un établissement public engagé dans le développement économique et social de l'Outre-mer. L'AFD est aussi le représentant d'OSEO à la Réunion et commercialise ses produits.

Dans le cadre de son action en faveur du développement international des entreprises des DOM, l'AFD rend opérationnel deux outils de

financement d'OSEO : le Prêt Pour l'Export (PPE) et le Contrat de Développement International (CDI).

Désormais, le dispositif AFD de garantie ARIZ (Assurance pour le Risque de financement de l'Investissement privé en Zone d'intervention de l'AFD) est accessible aux entreprises et aux banques de la Réunion.

◆ LE PRÊT POUR L'EXPORT (PPE)

Afin de financer les dépenses immatérielles des programmes d'investissement de développement à l'international des entreprises, OSEO en partenariat avec UBIFRANCE, a créé le Prêt Pour l'Export (PPE).

BÉNÉFICIAIRES

les PME qui souhaitent développer leur activité à l'exportation ou l'implantation à l'étranger.

- Sociétés de plus de 3 ans, éligibles à la garantie OSEO
- Les entreprises peuvent déjà avoir une activité à l'étranger

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Études de marché, prospection, foires et salons, opérations de communication
- Frais de recrutement et de formation, dépenses liées aux Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE)
- Frais de design, d'adaptation des produits aux normes étrangères
- Matériels spécifiques ou de démonstration, à faible valeur de revente
- Besoins en fonds de roulement

MONTANT

De 20 000 € à 80 000 € maximum

Limité au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur

Durée de **6 ans à taux fixe** avec 1 an de différé de capital

Aucune garantie ⁽¹⁾ sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

CONTACTS

Dossier de demande en ligne sur www.oseo.fr ou www.ubifrance.fr

Votre interlocuteur à la Réunion est l'AFD et le représentant d'UBIFRANCE à la Réunion (CCIR).

Le dossier sera pris en charge dès validation par UBIFRANCE de la démarche export du projet.

⁽¹⁾ GARANTIE

Seule une retenue de garantie de 5% est prévue. Elle est restituée après complet remboursement du crédit. Une assurance Décès Invalidité pour un coût de 0,25 % du capital initial est également perçue chaque année en termes d'avance.

◆ LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Le Contrat de Développement International (CDI) fait partie de la gamme des 4 formules de Contrats de Développement d'OSEO mis en œuvre à la Réunion visant à accompagner les entreprises saines faisant face à une phase de développement soutenue.

⇒ CONSULTER NOS SITES

www.vous-soutenir.afd.fr

www.afd-reunion.org

POUR PLUS

D'INFORMATIONS

Agence Française de
Développement

44 rue Jean Cocteau

B.P. 2013

97488 SAINT-DENIS Ce-
dex

Tél. : 02 62 90 00 75

Fax. : 02 62 21 74 58

CORRESPONDANT

Zahib MALL

BÉNÉFICIAIRES

les PME qui souhaitent se développer à l'international.

- Sociétés de plus de 3 ans et dont la croissance prévisionnelle du chiffre d'affaires global est d'au moins 5% l'an
- Les entreprises peuvent déjà avoir une activité à l'étranger

⇒ *les SCI et les entreprises en nom personnel sont exclues*

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Les investissements immatériels
- La création d'une filiale à l'étranger
- Les investissements corporels ayant une faible valeur de gage
- Besoin en Fonds de Roulement

PARTENARIAT BANCAIRE OBLIGATOIRE

- **Soit un financement bancaire associé** portant sur le même programme d'investissement, réalisé depuis moins de 6 mois et d'une durée de 4 ans minimum.

⇒ *Le prêt bancaire associé pourra faire l'objet d'une garantie du Fonds DOM.*

- **Et/ou une participation en risque** de la part de la banque à hauteur de 20% du CDI

MONTANT

De 40 000 € à 300 000 € (400 K€ avec la participation en risque d'une banque),

Limité au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur

Aucune garantie ⁽¹⁾ sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

Durée de **6 ans à taux fixe ou taux variable**

◆ LES GARANTIES ARIZ DE L'AFD

L'Assurance pour le Risque de financement de l'Investissement privé en Zone d'intervention de l'AFD (ARIZ) est un dispositif de garanties destiné à faciliter l'accès aux financements des PME. A la Réunion, ce dispositif permet de garantir des crédits bancaires octroyés à des entreprises qui souhaitent s'implanter dans les pays de la région.

ARIZ GARANTIE INDIVIDUELLE DE CRÉDIT

BÉNÉFICIAIRES

- Les PME en création, en développement ou en transmission afin d'obtenir plus facilement un prêt dans le cadre d'un programme d'investissement et /ou une implantation à l'étranger
- Les banques prêteuses en leur permettant de réduire leurs risques et de diminuer le recours à des garanties supplémentaires

QUOTITÉ ET PROCÉDURES

Garantie maximale de 50 % du crédit plafonnée à 2 M€ (soit 50 % d'un prêt maximum de 4 M€)

Durée de 2 à **12 ans maximum**

Absence de délai de franchise

Étendue du risque couvert : montant en principal majoré des intérêts impayés (dans la limite d'un an d'intérêts)

ARIZ GARANTIE DE FONDS PROPRES

BÉNÉFICIAIRES

La société mère ou la société de capital investissement.

⇒ *La filiale ou la cible de la participation doit avoir son siège dans un des pays d'intervention de l'AFD*

QUOTITÉ ET PROCÉDURES

Garantie maximale de 50 % d'une assiette éligible de 2 M€ (soit un plafond de 1 M€ par opération)

Durée maximum de **10 ans**